



UN BUS « EMPLETTES » POUR GARDER SON AUTONOMIE

LE CRÈS

Ville Amie des Aînés depuis 05-2016

Le Crès (34)

Fiche publiée le 21/12/2017

OBJECTIFS

Permettre à des seniors en perte d'autonomie d'aller faire leurs courses une fois par semaine et d'effectuer des achats sans devoir solliciter un proche. Créer du lien avec le personnel de la mairie et les autres bénéficiaires. Lutter contre l'isolement dû à la perte d'autonomie ou à l'absence de famille ou de proches.

PRATIQUE

Évaluation de la faisabilité à travers une enquête d'identification des besoins (organisation pour le trajet, les arrêts, la fréquence...). Recensement de personnes ayant des difficultés à se déplacer par leurs propres moyens. Mise en place d'un mini bus, le « bus emplettes ».

Coût : 5300€ par an



UNE AIDE HEBDOMADAIRE

Le Crès compte environ 2500 personnes de 60 ans et plus, soit environ 25 % de la population, dont 681 personnes de 80 ans et plus à ce jour. La commission « isolement » - composée d'élus et d'agents du CCAS - a identifié un certain nombre de personnes qui avaient des difficultés à se déplacer pour aller faire leurs courses. Grâce aux deux véhicules de transport en commun dont dispose la commune - dont un pouvant être utilisé pour les personnes en perte d'autonomie -, un dispositif a été mis en place afin de faciliter, une fois par semaine, les « sorties courses » des aînés qui le souhaitent. Suite à diverses études, il a été décidé de proposer ce service gratuitement après évaluation du coût de fonctionnement. Le transport assuré sur le territoire communal et concerne les déplacements vers les zones d'activité de la commune. Ce service est proposé tous les mercredis après-midi ou tous les vendredis (pendant les vacances scolaires). Un chauffeur de la mairie vient chercher les personnes à leur domicile à partir de 14h30 pour un retour vers 17h00 au plus tard).

SOUTENIR L'AUTONOMIE DES PLUS ÂGÉS

Les démarches administratives permettant de faciliter l'accès au dispositif sont gérées par le service citoyenneté à l'accueil de la mairie. Cette prestation s'adresse (critères cumulatifs) : aux personnes

âgées de 65 ans minimum ; aux personnes habitant Le Crès ; aux personnes n'ayant aucune possibilité d'utiliser un moyen de transport personnel ; aux personnes suffisamment valides pour monter et descendre d'un minibus ou d'une voiture (ceux-ci étant dépourvus d'équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite).

Chaque demande de transport doit être faite auprès du service accueil de la mairie, par téléphone ou en se rendant sur place au minimum 48 heures à l'avance afin de permettre l'organisation des tournées.

S'agissant d'un transport collectif, le chauffeur de la mairie organise au mieux les déplacements (allers et retours) en fonction des contraintes du service (nombre de personnes, lieux des domiciles des bénéficiaires et des destinations, etc). En cas d'annulation par un bénéficiaire, celui-ci doit prévenir impérativement le service accueil de la mairie au plus tard le matin du transport entre 8h30 et 9h00 (ou le plus tôt possible si le motif de l'annulation survient après 9h00). Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du véhicule. En moyenne, dix personnes ont utilisé ce service chaque mois au cours de l'année 2017.

APPEL À CONTRIBUTION

Si comme Le Crès vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part.
contact@rfvaa.com